Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 049-214902835-20261007-2026X09-DE

Commune de St Georges sur Loire

Département du Maine-et-Loire

DELIBERATION

SÉANCE du 7 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois d'Octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire de la Mairie de Saint Georges sur Loire, sous la présidence de M. Hubert GAUDIN, Maire.

Étaient présents : M. GAUDIN Hubert – *Maire* – Mme ZILLI-DEWAELE Marina, M. GIL Miguel, Mme GODIVEAU Vannick, M. MARIANDE Franck, Mme COULON Carole, M. RICHY Jean-Claude, Mme BERTAUD Marie-Ange, M. KEITA Lassiné – *Adjoints* – M. MERLET Jean-Luc, M. MILLET Christophe, M. ROSIER Olivier, M. AOUSTIN Yann, Mme HOUET Gaëlle, M. BLOUIN Matthieu, Mme COURAUD Amélie, Mme AMINE Nafiyssat, Mme MARIANDE Vanessa, M. BOUYER Guillaume, Mme ROSIER--PENNEVERT Cassandre, Mme LIVET Christina, M. CHEVALIER Yves, Mme JOUAN Christine, M. HOPQUIN Arnaud – *Conseillers municipaux*

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme CHRÉTIEN Florence, *conseillère municipale*, à M. HOPQUIN Arnaud
- Mme GOURDON Marie, *conseillère municipale*, à Mme BERTAUD Marie-Ange

Absent excusé :

- M. MAILLART Philippe, *conseiller municipal*

Secrétaire de séance : M. RICHY Jean-Claude

Convocation : 1er octobre 2026
Nbre Conseillers en ex. : 27
Nbre Conseillers présents : 24 (+ 2 pouvoirs)
Quorum : 14
Publication dématérialisée : 9 novembre 2026

N°2026/X/09

OBJET : RETROCESSION DE PARCELLES RUE LOUIS JOUBERT A PODELIHA

M. le Maire expose :

Présentation synthétique

Le bailleur social PODELIHA souhaite vendre des maisons au niveau de la rue Louis Joubert. Dans le cadre de ces ventes, il est proposé que soient également vendues les haies afférentes à ces maisons aux acquéreurs, qui sont aujourd'hui propriétés de la Commune. Après échanges avec PODELIHA, il est proposé de leur céder les parcelles suivantes à l'euro symbolique :

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 049-214902835-20261007-2026X09-DE

Parcelles a rétrocéder à Podeliha dans le cadre de la vente des pavillons

Section	Parcelle	Surface
AI	278	16
AI	279	12
AI	280	12
AI	281	13
AI	282	29
AI	283	15
AI	284	16
AI	285	17
AI	286	10
AI	287	10
AI	288	6
AI	289	10
AI	290	9
AI	291	13
AI	292	12
AI	293	27
AI	294	21
AI	295	30
AI	296	16
AI	297	17
AI	298	19
Total		330

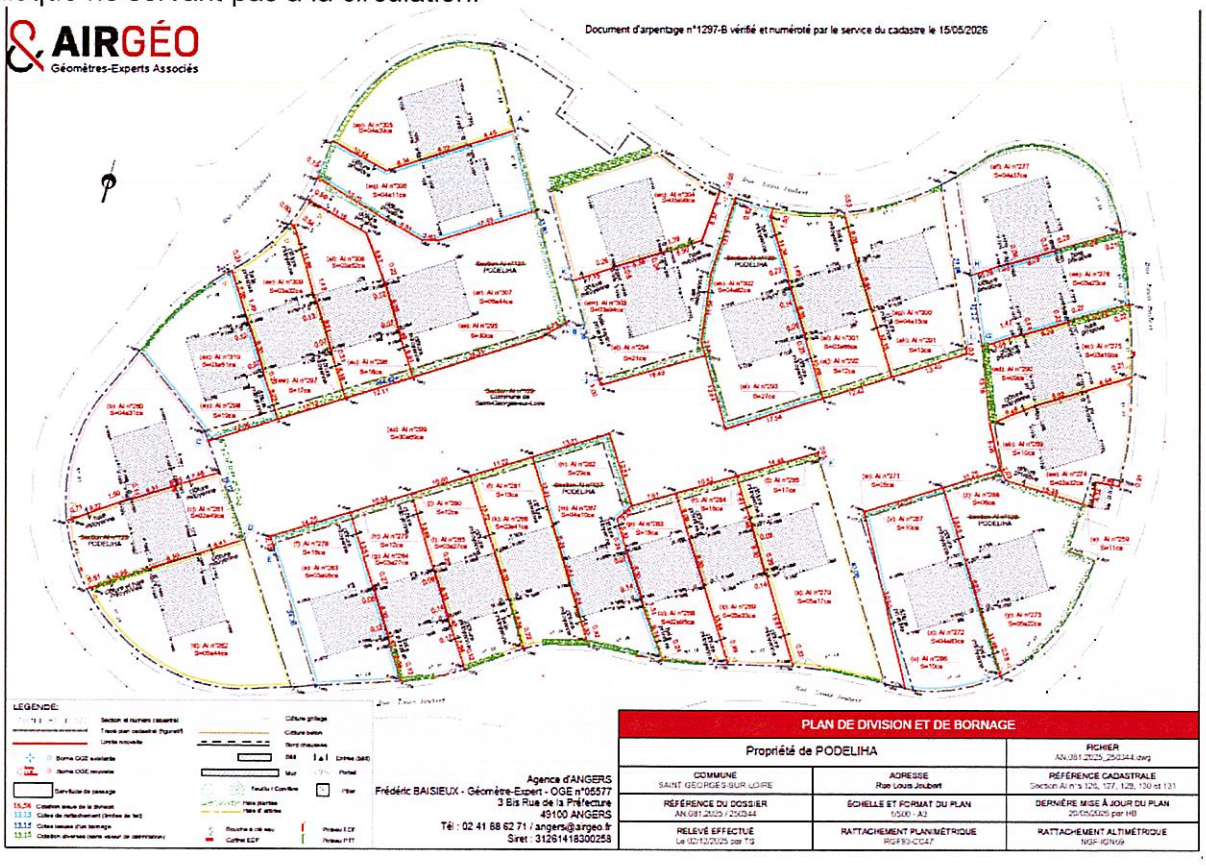
Parcelles a rétrocéder à la commune suite mauvaise implantation des clôtures dans le cadre de la vente des pavillons

AI	271	5

Parcelles a rétrocéder à la Podeliha sur DOMAINE PUBLIC

AI	259	11

Il est précisé que la parcelle cadastrée section AI n°259 constituant un délaissé de voirie peut être déclassée de fait puisque ne servant pas à la circulation.



Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 049-214902835-20261007-2026X09-DE

Délibération

VU l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 29/09/2026, référencé sous le n°2026-49283-58020 ;

Le Conseil municipal à la majorité (1 abstention) :

- ✓ Décide de vendre les parcelles listées ci-dessus pour une surface globale de 346 m² à PODELIHA à l'euro symbolique.
- ✓ Dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- ✓ Autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Le Maire,

Hubert GAUDIN

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude RICHY